

REPUBLICQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Dossier n° : E16000126 / 34
(à rappeler dans toutes correspondances)

Montpellier, le 08/08/2016

Marie France

E16000126 / 34

PREFECTURE de l'AUDE
D.D.T.M.

Service prévention des Risques et sécurité

Routière

Unité de gestion des Risques Majeurs

A l'attention de Mme MARCIEL Marie-France

105 boulevard Barbès

CS 40001

11838 CARCASSONNE CEDEX

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

Objet : Enquête publique relative à une demande d'extension de périmètre et changement d'objet de l'Association Syndicale Autorisée de l'Etang du Cercle à NARBONNE.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné **Monsieur Christian KAHL**, fonctionnaire de la direction de l'Agriculture, retraité, demeurant 3, impasse de la Bergerie, VINASSAN (11110) (tel 04 34 44 41 67 / portable : 06.01.97.45.75), en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris, (par voie postale ou par courriel / nathalie.jernival@juradm.fr).

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.


Pour le Greffier en Chef,
ou par délégation,
Nathalie JERNIVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

08/08/2016

N° E16000126 /34

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 4 août 2016, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de L'Aude - (DDTM) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à **une demande d'extension de périmètre et changement d'objet de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de l'Etang du Cercle à NARBONNE** ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2015, par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Monsieur Nicolas LAFON, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian KAHL est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président de l'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) de L'ETANG du CERCLE versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, **une provision d'un montant de 500 euros.**

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le responsable de projet en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aude (DDTM), à Monsieur le Maire de NARBONNE, à Monsieur le Président de L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) de L' ETANG du CERCLE, à Monsieur Christian KAHL et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Montpellier, le 8 août 2016

Pour le président du tribunal administratif et par délégation,
le magistrat de permanence,



Nicolas LAFON